CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E60480** **VALABLE JUSQU'AU** **29/08/2025**

ÉDITÉ LE **24/06/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997
Forme juridique : SARL
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI 412108052

Siret : **412 108 052 00025**
Code NACE : 1610B
Numéro caisse de congés payés : 39 171C

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AM 664 127

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AM 664 127

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : **TRAITEMENT DES BOIS-RESTAURATION DE CHARPENTES EN ABREGE "T.B.R.C"**
Sigle : TBRC

5 RUE DU BAC
59268 FRESSIES

Téléphone : 03 27 72 91 91 **Fax :** 03 27 72 91 90
Portable : 06 60 59 43 18

Site Internet : www.tbrc.fr
E-mail : tbrc@tbrc.fr

Responsabilité légale :
DYLEWSKI PATRICE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	12/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.